

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 10 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- M. Johann **BOBLIN**
- M. Frédéric **LAUNAY**
- Mme Karine **PAVIZA**
- M. Loïc **PLANET**
- M. Yannick **FÉTIVEAU**
- M. Jean-Jacques **MIRALLIÉ**
- M. Bernard **COUDRIAU**

Étaient absents :

- M. Stéphan **BEAUGÉ**
- M. Patrick **BERTIN**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
COMMUNAUTAIRES (8 LOTS)**

Le marché d'entretien des espaces verts communautaires a pris fin le 31 décembre 2025.
Grand Lieu Communauté a donc lancé le 04 décembre 2025 une consultation relative à l'entretien des espaces verts communautaires, selon une procédure adaptée ouverte, sur une durée de 12 mois, avec une décomposition en huit lots comme suit :

Lots	Intitulé
1	Centre Aquatique LE GRAND 9 et Gendarmerie - SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU et piscine l'AQUA 9 - MONTBERT
2	Parc d'activités de La Forêt - LE BIGNON
3	Parc d'activités de La Bayonne - MONTBERT
4	Parc d'activités de Viais et de la Nivardière - PONT SAINT MARTIN et itinéraire cyclable 88b entre PONT SAINT MARTIN et LA CHEVROLIÈRE
5	Parc d'Activités de Tournebride - LA CHEVROLIÈRE & LE BIGNON et itinéraire cyclable 91a entre le Parc d'Activités de Tournebride et LA CHEVROLIÈRE
6	Parc d'activités de Grand Lieu et du Moulin de la Chaussée - SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU
7	Parc d'activités de La Croix Danet - GENESTON, La Raye, Les Champs Brossards et Les Forêts – MONTBERT et itinéraire cyclable 93a entre GENESTON et MONTBERT
8	Parc d'activités de PONT JAMES - SAINT COLOMBAN et LA BOISSELÉE - LA LIMOUZINIÈRE

La date de remise des offres était fixée au 15/01/2026 à 12h00 au plus tard.
Le nombre d'offres conformes reçues est de 30.

Les critères de jugements des offres étaient : 60 points sur les prix des prestations ; 40 points sur la valeur technique de l'offre.

Au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, il est proposé au Bureau communautaire d'attribuer les marchés de la manière suivante :

Lot	Désignation	Nombre d'offres	Entreprise attributaire	Montant en €HT
1	Centre Aquatique LE GRAND 9 et Gendarmerie - SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU et piscine l'AQUA 9 - MONTBERT	4	SAPRENA	24 741,43 €
2	Parc d'activités de La Forêt - LE BIGNON	4	ID VERDE	13 348,08 €
3	Parc d'activités de La Bayonne - MONTBERT	4	ARBORA	20 299,70 €
4	Parc d'activités de Viais et de la Nivardière - PONT SAINT MARTIN et itinéraire cyclable 88b entre PONT SAINT MARTIN et LA CHEVROLIÈRE	4	ATYPIC JARDIN	14 252,00 €
5	Parc d'Activités de Tournebride - LA CHEVROLIÈRE & LE BIGNON et itinéraire cyclable 91a entre le Parc d'Activités de Tournebride et LA CHEVROLIÈRE	4	ARBORA	21 157,20 €
6	Parc d'activités de Grand Lieu et du Moulin de la Chaussée - SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU	3	ARBORA	6 780,40 €
7	Parc d'activités de La Croix Danet - GENESTON, La Raye, Les Champs Brossards et Les Forêts - MONTBERT et itinéraire cyclable 93a entre GENESTON et MONTBERT	4	ARBORA	7 940,70 €
8	Parc d'activités de PONT JAMES - SAINT COLOMBAN et LA BOISSELÉE - LA LIMOUZINIÈRE	3	ARBORA	2 115,60 €
MONTANT TOTAL EN € H.T				110 635,11 €
MONTANT TVA (20 %)				22 127,02 €
MONTANT TOTAL EN € T.T.C.				132 762,13 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de fournitures et de services ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2026 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : D'ATTRIBUER les marchés publics de services relatif à l'entretien des espaces verts communautaires de la manière suivante :

- Lot 1 : Entreprise **SAPRENA**, Rue des Coteaux de Grandlieu, CS 9112, 44830 Bouaye, pour le montant d'offre contrôlé de **24.741,43 € HT**, soit **29.689,72 € TTC**
- Lot 2 : Entreprise **ID VERDE**, 2 RUE HENRI FARMAN, 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE, pour le montant d'offre contrôlé de **13.343,08 € HT**, soit **16.011,70 € TTC**
- Lot 3 : Entreprise **ARBORA**, LA COLONNE, 49660 TORFOU, pour le montant d'offre contrôlé de **20.299,70 € HT**, soit **24.359,64 € TTC**
- Lot 4 : Entreprise **ATYPIC JARDIN**, 10 Rue Louis Pasteur, 44310 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, pour le montant d'offre contrôlé de **14.252,00 € HT**, soit **17.102,40 € TTC**
- Lot 5 : Entreprise **ARBORA**, LA COLONNE, 49660 TORFOU, pour le montant d'offre contrôlé de **21.157,20 € HT**, soit **25.388,64 € TTC**
- Lot 6 : Entreprise **ARBORA**, LA COLONNE, 49660 TORFOU, pour le montant d'offre contrôlé de **6.780,40 € HT**, soit **8.136,48 € TTC**
- Lot 7 : Entreprise **ARBORA**, LA COLONNE, 49660 TORFOU, pour le montant d'offre contrôlé de **7.940,70 € HT**, soit **9.528,84 € TTC**
- Lot 8 : Entreprise **ARBORA**, LA COLONNE, 49660 TORFOU, pour le montant d'offre contrôlé de **2.115,60 € HT**, soit **2.538,72 € TTC**

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE012_B100226

Publié sur le site internet le 17/02/2026.

Fait à La Chevrolière, le 11/02/2026,

Le Président,

Johann BOBLIN,



Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
12 févr. 2026